



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONCOURS/APPEL A PROJETS

JEUNES ET ECO-ENGAGÉS

Village des solutions innovantes

en faveur du développement durable et de la transition écologique

Ce « challenge de l'innovation » en matière de **développement durable et transition écologique** encourage l'esprit d'entreprendre des jeunes européens de **18 à 30 ans** en les invitant à **répondre à un appel à projets pour proposer des solutions concrètes, originales et innovantes (numériques, techniques, technologiques, organisationnelles ou outils de mobilisation) pouvant se concrétiser sous la forme de projets entrepreneuriaux ou d'engagements associatifs.**

En effet, la prise de conscience des jeunes et leur volonté de s'engager, dans des activités volontaires ou professionnelles, sur les enjeux du développement durable et du changement climatique est croissante en Europe. Il est important de donner des opportunités concrètes aux jeunes pour valoriser leurs initiatives et les aider à réaliser leurs projets de création d'entreprise ou associatifs en la matière.

Conçu avec des organisations de jeunes, ce challenge fait appel à la créativité et la capacité d'action des jeunes, et leur donne l'opportunité de faire connaître leur expertise, leur sens pratique et leur volonté d'engagement en faveur d'un développement plus durable, de la transition écologique et solidaire.

Les projets présélectionnés, constitueront un « village des solutions innovantes en faveur du développement durable et de la transition écologique », organisé sous forme de stands, lors de la Conférence européenne de la Jeunesse organisée pendant la Présidence française de l'Union européenne entre le 24 et 26 janvier 2022. Ils seront aussi invités à participer à des ateliers de la Conférence. **Les candidats présenteront leurs projets devant un jury. Les meilleurs projets seront primés à cette occasion.**

1. Objectif du concours/appe à projets

Vous avez un projet d'intérêt général innovant qui répond de manière concrète aux défis environnementaux et vous avez besoin d'un soutien pour l'amorcer ?

Par ailleurs,

- Votre projet en faveur de la transition écologique et solidaire a une dimension européenne ?
- La solution que vous avez imaginée est transfrontalière et nécessite davantage de visibilité pour sa mise en œuvre ?
- Ou bien, votre projet innovant en faveur du développement durable sera initialement mis en œuvre au niveau local/national mais pourrait être ensuite développé dans d'autres pays de l'Union Européenne ?

Participez à l'appel à projets « Jeunes et Eco-engagés » !

Dès lors que vos idées peuvent être formalisées dans le formulaire en ligne, et présentées clairement dans un PowerPoint, soumettez les dans le cadre de cet appel à projets. Les projets qui correspondent à l'ensemble des critères et aux objectifs de l'appel à projets seront diffusés en ligne bénéficiant ainsi de visibilité. Pour les meilleurs d'entre eux, ils pourront bénéficier d'un prix et, s'ils le souhaitent, être accompagnés en France pour devenir des projets concrets.

Soucieux de favoriser et de valoriser la participation ainsi que l'engagement des jeunes en faveur de la transition écologique et solidaire, le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports entend soutenir des projets apportant **une réponse dans l'un ou plusieurs des champs suivants (cette liste n'étant pas exhaustive) :**

1) Lutte et adaptation au Changement climatique

- Réduction de la consommation énergétique,
- Contribution à l'atteinte de la neutralité carbone et la réduction des émissions de gaz à effet de serre

2) Economie circulaire et gestion des déchets et des ressources naturelles

- Lutte contre la pollution,
- Réduction, réemploi et gestion des déchets,
- Gestion de l'eau et/ou des ressources naturelles,
- Mode (vêtements) éthique et éco-responsable

3) Agir pour la biodiversité

- Protection des océans, des espaces naturels et de la biodiversité,
- Restauration des écosystèmes,
- Villes durables

4) Education citoyenne au développement durable

- Sensibilisation aux enjeux environnementaux et à la transition écologique
- Développement d'une culture de développement durable

Les projets proposés doivent être des solutions numériques, techniques, technologiques, organisationnelles ou des outils de mobilisation ;

Ils doivent être inclusifs, équitables et soutenables en termes environnementaux et sociaux, autrement dit, ils répondent à des besoins collectifs identifiés, s'inscrivent dans la durée et dans une démarche solidaire et de préservation de l'environnement

Les projets doivent donner une place centrale aux jeunes, notamment en tant que ressources dans leur conception mais aussi en tant que bénéficiaires de ces initiatives.

2. Qui peut répondre à ce concours/appel à projets

L'appel à projets s'adresse aux **jeunes européens de 18 à 30 ans**, ou jeunes résidents légalement dans l'Union Européenne, et porteurs d'idées nouvelles et socialement utiles pour apporter des **réponses concrètes et durables aux problèmes environnementaux et favorisant la transition écologique**.

Les jeunes peuvent candidater par groupes de jeunes de 2 à 5 personnes.

En cas de groupe informel, une personne doit être désignée comme point de contact principal. Des jeunes constitués en association peuvent également candidater, dès lors que l'association est uniquement composée de jeunes et dirigée par des jeunes de moins de 30 ans.

Si les candidatures sont déposées par une association de jeunes, il est nécessaire que le dossier soit déposé par les jeunes de l'équipe projet qui s'inscrivent sur la plateforme à titre individuel (donnant leurs contacts nominatifs tout en indiquant qu'ils soumissionnent dans le cadre d'un projet porté par une association). Les jeunes qui s'inscrivent doivent être à même de présenter le projet lors de la Conférence Européenne de la Jeunesse. Une seule candidature sera autorisée par structure associative.

Les personnes qui n'auraient pas déjà d'équipe constituée pourront la constituer en recherchant des partenaires, en fonction des compétences requises, sur la plateforme d'inscription au concours.

Il n'est pas nécessaire d'avoir une expérience préalable, en association ou entrepreneuriale, pour candidater. Des projets visant à créer une entreprise, une structure d'économie sociale et solidaire ou une association pourront être proposés.

Hormis les associations de jeunes, les autres personnalités morales (telles que collectivités locales, entreprises, des associations qui ne sont pas des associations de jeunes) ne sont pas autorisées à candidater.

3. Modalités de dépôt des candidatures

L'appel à projets sera ouvert entre le 15 octobre 2021 et 30 novembre 2021.

Lors du lancement de l'appel à projets, un espace virtuel dédié sera créé sur la plateforme du prestataire du Ministère pour cet évènement, la société française BeMyApp.

L'appel à projets est diffusé sur www.jeunes.gouv.fr.

Les jeunes candidats souhaitant participer à ce concours seront invités à s'y inscrire. Les dossiers de candidature doivent être rédigés en français ou en anglais et impérativement finalisés avant le 30 novembre 2021.

Pendant les 6 semaines entre le moment de la publication de l'appel à projets et la date de fin des candidatures, les jeunes candidats pourront être coachés virtuellement (en français et en anglais) par des mentors et experts bénévoles afin d'améliorer la qualité de leurs projets. Le mentorat sera collectif.

Les personnes candidatant initialement seules auront l'opportunité de constituer des équipes avec d'autres jeunes résidents, dans leur pays ou d'autres pays de l'Union Européenne, et pourront ainsi collectivement renforcer la viabilité de leur projet pendant cette période.

Pendant cette période, des webinaires seront organisés par BeMyApp en lien avec le Ministère afin de préciser, aux jeunes intéressés, le contour de l'appel à projets et les modalités pour s'inscrire et constituer des équipes en ligne.

BeMyApp apportera un soutien technique en accompagnant les candidats dans l'utilisation de la plateforme numérique.

La participation à ce concours/cet appel à projets est entièrement gratuite.

Dans ce formulaire devront être précisés, outre les noms, adresse (postale et mail) et numéro de téléphone des participants, les informations suivantes : date de naissance, et lieu de naissance

Ils devront préciser le problème auquel ils souhaitent apporter des éléments de réponse et les solutions numériques, techniques, technologiques, organisationnelles ou des outils de mobilisation qu'ils proposent.

Outre le formulaire, un PowerPoint, respectant le format demandé, devra être complété présentant la solution proposée.

Le candidat devra certifier, au moment de son inscription, remplir les conditions demandées.

Si son projet est présélectionné, la possibilité de venir présenter son projet lors de la Conférence européenne de la Jeunesse sera conditionnée à la soumission de documents complémentaires attestant qu'il remplit les conditions, à savoir :

- Une attestation indiquant que le projet proposé n'affecte en aucune manière les droits de propriété intellectuelle éventuellement détenus par un tiers.
- Les documents d'identité des candidats.
- Une courte vidéo de présentation du projet (de 3 minutes maximum) à produire en Français ou en Anglais. Si elle est dans une autre langue de l'Union européenne, la traduction écrite sous-titrée doit être fournie soit en anglais soit en français.
- Une autorisation de diffusion de la vidéo et des images prises dans le cadre de la présentation des projets lors de la Conférence européenne de la Jeunesse sur tous types de supports (écrits, web, réseaux sociaux).

4. Critères de recevabilité

Les dossiers tardifs, incomplets (absence du formulaire, formulaire incomplet, absence de la vidéo et/ou des autorisations de diffusion), ainsi les dossiers soumis par des personnes de pays tiers qui ne résident pas dans l'Union européenne ou en dehors des critères d'âge (18 à 30 ans inclus) ne seront pas recevables.

Compte tenu de la diffusion liée à la participation même à cet appel à idées, pour être recevable, il est nécessaire que les candidats acceptent la diffusion libre de droits de la vidéo soumise lors du dossier de candidature. Les candidatures refusant cette diffusion ne seront pas retenues pour la phase de présélection.

Ne seront également pas recevables :

- les projets soumis par des personnes morales (structures publiques, associatives ou privées) autres que par des associations de jeunes ;
- les propositions d'organisation d'événements de type conférences ;

- les demandes de subventions ;
- les projets déjà primés à un concours, challenge ou hackathon local, national ou européen.

5. Critères de sélection

Critères pris en considération au stade du jury de pré-sélection :

- La cohérence du projet par rapport à l'objectif de l'appel à idées ;
- L'adéquation entre le problème, le besoin environnemental et écologique identifié et la solution proposée ;
- La clarté et la qualité du dossier ;
- La mention, dans le dossier, de pistes d'un plan d'action (besoins en expertise, budget, pistes de plan de financement) pour transformer l'idée en projet entrepreneurial ou associatif sera pris en considération.
- Les projets nouveaux, n'ayant jamais été retenus dans le cadre d'appels à projets lancés au niveau national par un Etat membre ou au niveau européen, et ayant besoin d'un appui au démarrage et à la mise en œuvre seront privilégiés.

Lors du jury final seront pris en considération notamment :

- Le bénéfice et l'impact positif environnemental et social ;
- Le caractère innovant/créatif du projet ; l'innovation peut venir de la nouveauté du projet proposé ou de l'amélioration significative d'une démarche/ d'un dispositif existant.
- La faisabilité technique, pratique et budgétaire ;
- Pour les projets entrepreneuriaux, la viabilité économique du projet ; Ils pourront avoir vocation à être mis en place par la création d'une entreprise privée ou d'une structure d'économie sociale et solidaire ;
- Le caractère reproductible/la potentialité d'essaimage.

Par ailleurs,

- La mixité de genre sera prise en considération et la parité est encouragée en tant que possible.
- Les groupes interculturels composés de jeunes de différents pays européens sont encouragés.
- La diversité des profils de jeunes (étudiants, jeunes travailleurs, jeunes ni en éducation, en formation ou en emploi...) sera également appréciée.
- L'échelon d'intervention et d'impact (national, transfrontalier, européen, mondial...) du projet sera pris en considération ; un projet initialement local mais ayant le potentiel d'être développé ensuite au niveau européen sera aussi pris en considération.
- Le caractère multidimensionnel de la solution proposée (projet qui répond à plusieurs enjeux sociaux et environnementaux) sera valorisé.

Enfin, la motivation à mettre en œuvre le projet sera prise en considération.

6. Processus de sélection

Après une vérification de la recevabilité des dossiers effectuée par BeMyApp en lien avec le Ministère de l'Education, de la Jeunesse et des Sports, un jury ou plusieurs jurys composés au niveau national (français) d'experts, d'associations de jeunes et d'institutionnels, sous l'égide du Ministère de l'Education, de la Jeunesse et des Sports et organisé par BeMyApp, établira une première sélection pour déterminer les projets qui seront présélectionnés d'après une grille d'évaluation.

Au plus, 15 projets finalistes seront retenus parmi les projets présélectionnés pour être présentés lors de la Conférence européenne de la Jeunesse, qui se tiendra à Strasbourg (France) du 24 au 26 janvier 2022. Les frais de déplacement des jeunes finalistes seront pris en charge par le Ministère de l'Education, de la Jeunesse et des Sports (les frais de transport à partir d'un pays de l'Union européenne et frais d'hôtel et repas).

Au cas où plus de 15 projets seraient présélectionnés, alors seuls les 15 meilleurs projets seront invités à Strasbourg et à participer au jury de sélection final. Tant pour les projets soumis par des groupes informels que par des jeunes soumettant un projet dans le cadre d'une association, **seules 2 personnes du groupe seront invitées à venir présenter le projet à Strasbourg. Les jeunes seront aussi invités à participer aux ateliers de la Conférence européenne de la Jeunesse.**

Pour les projets qui seraient présélectionnés, mais non invités à participer à la Conférence européenne de la Jeunesse, les vidéos des projets seront mises en ligne afin que leur projet puisse bénéficier de visibilité.

Un second jury (jury de sélection final) composé d'institutionnels, de jeunes et de personnalités qualifiées se tiendra le 26 janvier 2022. Il déterminera les **quatre projets lauréats qui pourront bénéficier d'un soutien financier pour initier leur mise en œuvre** et faire l'objet d'un accompagnement.

Un prix spécial du public participant à la Conférence, dit « prix de la PFUE », sera aussi attribué. En effet le public de la Conférence (jeunes délégués et représentants des Etats membres) sera invité à voter pour le projet qu'il préfère parmi l'ensemble des projets proposés. En conséquence ce prix pourra être décerné à l'un des quatre projets lauréats ou un autre projet. S'il récompense un des quatre projets lauréats, alors le prix de la PFUE viendra dans ce cas s'ajouter (et non se substituer) au prix du jury.

La remise des prix sera faite le 27 janvier 2022 à Strasbourg.

En fonction de la situation sanitaire, la Conférence européenne de la Jeunesse pourrait se tenir en format virtuel.

Les jurys sont souverains et leurs décisions ne sont pas susceptibles de contestation.

7. Calendrier

- 15 octobre 2021 : Lancement du concours/l'appel à projets
- Entre le 15 octobre et le 30 novembre, possibilité d'avoir des contacts ponctuels avec des mentors sur la plateforme en ligne pour guider dans la constitution du dossier de candidature.
- 30 novembre 2021 : Date limite de dépôt des candidatures
- Décembre 2021 : Organisation du jury de présélection
- Décembre 2021 : Invitation des jeunes finalistes à la Conférence européenne de la Jeunesse

- Décembre/janvier 2022 : webinaire de préparation des jeunes finalistes, et diffusion sur le site internet des projets présélectionnés
- 24 au 26 janvier 2022 : Présentation des projets finalistes et jury final de sélection
- 27 janvier 2022 : Remise des prix

8. Prix

La participation à cet appel à projets donnera, à tous les projets présélectionnés, de la visibilité au projet. Ainsi, sera assurée la diffusion des vidéos de présentation des projets sur le site internet du Ministère français de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports, et les réseaux sociaux du Ministère de tous les projets présélectionnés.

Les 4 meilleurs projets, ainsi que le projet « coup de cœur du public » recevant le prix de la PFUE, pourront bénéficier d'un prix (à hauteur de 10 000 euros chacun) et, s'ils le souhaitent, faire l'objet d'un accompagnement en France. Les modalités d'attribution des prix et de l'accompagnement seront précisées ultérieurement.

Au cas où le prix de la PFUE, choisi par le public, correspondrait à l'un des quatre meilleurs projets retenus par le jury, le lauréat bénéficierait des deux prix de manière concomitante doublant ainsi le montant dont il bénéficiera mais la période d'accompagnement ne sera pas augmentée.

Les fonds devront être consacrés à la mise en place du projet et les lauréats s'engagent à établir un suivi de l'utilisation des fonds et à en tenir informés les organisateurs du concours.

9. Conditions générales

Voir le règlement

10. Contacts en cas de besoin

Adresse du ministère

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA)

Bureau des relations internationales

95, avenue de France 75650 Paris cedex 13 – France

Adresse mail

DJEPVA - PFUE jeunesse pfue.jeunesse@education.gouv.fr.

Information et contact du prestataire

La société BeMyApp, Société par Actions Simplifiée à associé unique, au capital de 1 250,00 euros, ayant son siège social au 18 Boulevard Michelet, 13008 Marseille, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro B 523 824 258 - (le «Prestataire ») <https://www.bemyapp.com/>.